

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2021

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 7 décembre 2021, à 19 h 30 à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire

M. Eric Fiset, conseiller, district numéro 1

M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

M. Martin Maranda, conseiller, district numéro 4

Mme Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5

M^{me} Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

Me Caroline Tremblay, directrice générale

Me Marie-Josée Couture, greffière

Me Josie-Anne Tardif, avocate

M. Jean-Sébastien Bussière, directeur de l'urbanisme

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

La séance se tient en présence du public. Afin de respecter les directives émises par la Santé publique, l'accès du public contrôlé. La séance est également webdiffusée. Toute personne présente peut poser des questions. Il était également possible de soumettre ses questions par écrit avant la séance par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca avant 19 h 30 ce jour. Le citoyen qui s'identifie peut aussi poser ses questions via la page Facebook tout au long de la séance jusqu'à la seconde période de questions des citoyens. Toute question doit être convenable et respectueuse pour être lue lors des périodes de questions des citoyens.

2021-471

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2 APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5 ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme soumis.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

DÉPÔT DE DOCUMENT

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA VICE-PRÉSIDENCE À LA VÉRIFICATION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC — ADOPTION DU BUDGET — AUDIT DE CONFORMITÉ NOVEMBRE 2021

Conformément à l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*, le Rapport d'audit de la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec portant sur l'adoption du budget, daté de novembre 2021 est déposé.

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA VICE-PRÉSIDENCE À LA VÉRIFICATION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC — ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION — AUDIT DE CONFORMITÉ NOVEMBRE 2021

Conformément à l'article 86.8 de la Loi sur la Commission municipale, le Rapport d'audit de la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec portant sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations, daté de novembre 2021 est déposé.

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES EMBAUCHÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT N° REGVSAD-2015-470 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET DE L'ARTICLE 73.2 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

La liste des personnes embauchées ou ayant complété la période de probation du 16 novembre au 6 décembre 2021 est déposée;

La liste des personnes embauchées dans le cadre des élections municipales 2021 est déposée.

DÉPÔT DU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA PRÉSIDENTE — ÉLECTIONS GÉNÉRALES MUNICIPALES 2021

La présidente d'élection dépose le rapport d'évaluation des élections générales municipales 2021 transmis au Directeur général des élections.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

2021-472

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 23 NOVEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4 APPUYÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1 ET RÉSOLU :

DE dispenser la greffière de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 novembre 2021;

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 novembre 2021.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 24 NOVEMBRE 2021 – RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 24 novembre 2021.

2021-473

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 8 DÉCEMBRE 2021 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORIENTATION DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 8 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2 APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5 ET RÉSOLU :

QUE le conseil est défavorable à l'adoption de la résolution suivante :

AP2021-812 Avis de modification numéro 1 relatif à l'entente entre la Ville de Québec et les *Loisirs du Faubourg inc.*, pour la surveillance de certains lieux et équipements récréatifs ou sportifs pour la saison hivernale 2020–2021 (Dossier (76290)

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- AP2021-679 Contrat entre la Ville de Québec et *Modellium inc.*, pour le service de support annuel Progiciel G+/V+ (VQ-44939)
- AP2021-801 Adjudication de contrats pour l'enlèvement de graffitis, le nettoyage et le cirage de monuments, d'œuvres d'art et d'autres équipements (Appel d'offres public 76069)
- AP2021-847 Adjudication d'un contrat pour la fourniture de casques de protection pour le combat d'incendie (Appel d'offres public 74923)
- AP2021-851 Adjudication d'un contrat pour l'acquisition d'équilibreurs de charge (ADC) 2021 (Appel d'offres public 76268)
- AP2021-900 Adjudication d'un contrat pour la fourniture de piles alcalines industrielles, au lithium et rechargeables Lot 1 (Appel d'offres public 76324)
- AP2021-902 Adjudication d'un contrat pour la fourniture de matériel pour feux de déneigement (Appel d'offres public 76391)
- AP2021-908 Renouvellement du contrat pour les services de fourniture et de gestion d'un programme d'uniformes, d'articles vestimentaires et d'équipements connexes pour les services de la sécurité publique de la Ville de Québec (VQ-48279)
- AP2021-912 Adjudication d'un contrat pour la fourniture de produits de quincaillerie et de peinture en aérosol de marquage inversé (Appel d'offres public 75957)
- AP2021-916 Adjudication d'un contrat pour l'achat de défibrillateurs (Appel d'offres public 76316)
- AP2021-918 Adjudication d'un contrat pour le service d'intervention d'urgence lors de déversements accidentels de produits pétroliers et autres contaminants (Appel d'offres public 76067)
- AP2021-926 Adjudication de contrats relativement à une entente pour la fourniture de pièces de signaux lumineux Lots 3 et 7 (Appel d'offres public 76426)

- **DE2021-1001** Entente entre la Ville de Québec et 9446–7917 Québec inc. (Technologies Balko), relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Valo–Capitale de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour réaliser le projet Commercialisation en Amérique du Nord d'un système modulaire de télédétection par laser (lidar) permettant l'acquisition de données par drone
- **DE2021-1029** Entente entre la Ville de Québec et *Hector inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Valo—Capitale* de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour réaliser le projet Commercialisation du logiciel Hector en Europe francophone
- **DE2021-1030** Entente entre la Ville de Québec et Solution Nexam inc., relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Vitrine technologique de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour réaliser le projet Démonstration de la plateforme Nexam 2.0 Projet autonomie
- DE2021-1033 Entente entre la Ville de Québec et Bagel Maguire inc., relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Productivité et virage numérique de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour réaliser le projet Perfectionnement numérique et augmentation de la productivité
- DE2021-996 Entente entre la Ville de Québec et OMY Laboratoires inc., relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Productivité et virage numérique de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour réaliser le projet Automatisation et robotisation de la chaîne de production
- DE2021-997 Entente entre la Ville de Québec et Les Systèmes FlyScan inc., relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Vitrine technologique de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour réaliser le projet Validation du système FlyScan dans un environnement contrôlé
- LS2021-174 Tenue d'une démarche de participation publique, en vue de la mise à jour du *Plan directeur du parc naturel du Mont–Bélair* et du *Plan directeur de la base de plein air La Découverte*
- **OM2021-002** Renouvellement du mandat d'un administrateur au sein du conseil d'administration de l'*Office municipal d'habitation de Québec*
- RH2021-762 Lettre d'entente entre la Ville de Québec et la Fraternité des policiers et policières de la Ville de Québec, relative à l'abolition de l'article 30.12 de la convention collective en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023
- TI2021-009 Prolongation de 24 mois de l'entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la *Communauté métropolitaine de Québec*, relative à la fourniture de biens et de services en matière de technologies de l'information
- AP2021-882 Adjudication d'un contrat de services professionnels Contrôle de la qualité des matériaux, études géotechniques et environnementales et expertises sur les structures de béton pour divers projets du Service de la gestion des immeubles (Appel d'offres public 76052)
- AP2021-883 Adjudication de contrats pour une entente de fourniture de puisards, de regards, de tuyaux et d'autres articles préfabriqués en béton armé Lots 1 et 2 (Appel d'offres public 76363)
- AP2021-888 Adjudication d'un contrat pour divers travaux d'éclairage public et de feux de circulation (PEP210426) (Appel d'offres public 76308)
- AP2021-920 Adjudication de contrats pour la fourniture de pièces, de brosses centrales et de segments de caniveaux pour balais motorisés Lots 1, 2, 3 et 5 (Appel d'offres public 76365)

- AP2021-922 Adjudication de contrats pour la fourniture et la livraison de vêtements et de survêtements de travail, excluant les vêtements d'hiver (Appel d'offres public 76190)
- AP2021-932 Adjudication d'un contrat pour l'installation, l'exploitation, l'entretien, la surveillance et le démantèlement d'une surface glacée naturelle Place Jean-Béliveau (Appel d'offres public 76383)
- AP2021-936 Adjudication d'un contrat de location d'un duplicateur numérique monochrome (Appel d'offres public 76276)
- AP2021-947 Adhésion de la Ville de Québec aux contrats à commandes de logiciels du *Centre d'acquisitions gouvernementales* pour l'acquisition des licences du logiciel *CommVault* (Dossier 52827)
- DE2021-1077 Avenant relatif à la prolongation du délai de clôture à la promesse d'achat intervenue entre la Ville de Québec et la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada en vertu de la résolution CA-2021-0392 autorisant l'achat d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 738 590 et une partie du lot 1 738 556 du cadastre du Québec Arrondissement des Rivières
- DG2021-040 Nomination de deux membres pour siéger au Forum des élus de la Capitale-Nationale et nomination d'une représentante et de son substitut au comité directeur de l'entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2020-2022
- DG2021-046 Nomination de deux administratrices au conseil d'administration de la Société municipale d'habitation Champlain
- **DG2021-053** Nomination de membres au sein de la *Commission consultative* sur le schéma d'aménagement et de développement
- DG2021-060 Nomination de madame Marie-Josée Asselin pour siéger au sein du Comité de vigilance pour le lieu d'enfouissement technique de Saint-Joachim
- DG2021-065 Annulation de l'appropriation d'un montant à même l'excédent de fonctionnement affecté de prévoyance d'agglomération pour la situation d'exception liée à la pandémie de la COVID-19
- DG2021-072 Nomination de membres à la Commission d'ExpoCité
- **DG2021-074** Désignation de membres au sein du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale
- **DG2021-075** Désignation de membres au sein du conseil de la *Communauté métropolitaine de Québec*
- FN2021-060 Autorisation au trésorier ou à la trésorière d'agir à titre de représentant autorisé pour et au nom de la Ville de Québec auprès de Revenu Québec et de l'Agence du revenu du Canada
- RH2021-895 Contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur François Trudel (ID. 029266), à titre de directeur du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement
- PQ2021-008 Appropriation d'un montant de 95 000 \$ au fonds général de l'agglomération
- TI2021-010 Appropriation d'un montant de 3 000 000 \$ au fonds général Comité exécutif du 1er décembre 2021

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

PROPOSITIONS

2021-474

MAIRIE — NOMINATION DE DEUX MEMBRES AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE ET DÉSIGNATION À LA PRÉSIDENCE ET À LA VICE-PRÉSIDENCE

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 146 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Ville a constitué un Comité consultatif d'urbanisme (CCU) par l'adoption du Règlement REGVSAD-2006-005 Règlement de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures sur la constitution d'un Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 5 du *Règlement*, le CCU se compose de neuf membres. Le maire est membre d'office du CCU. Les huit autres membres sont nommés par résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 6 du Règlement, au moins deux des membres nommés doivent être membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 8 du *Règlement*, le conseil municipal désigne le président parmi les membres du conseil qui sont membres du CCU. En plus du président, le conseil municipal désigne un vice-président parmi les membres du CCU;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU:

DE nommer Mme Chantal Brochu conseillère du district numéro 5 et M. Jean Simard conseiller du district numéro 2, membres du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville et ce, pour une durée d'un an à compter de la présente résolution;

DE désigner Mme Chantal Brochu présidente du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville;

DE désigner M. Jean Simard vice-président du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

2021-475

TRÉSORERIE — VIREMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4 APPUYÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6 ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires joints au sommaire;

D'autoriser le virement budgétaire de plus de 25 000 \$ conformément au document n° 2021-12-07.6, joint au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-476

GREFFE — RÉSOLUTION DE LA VENTE IMMOBILIÈRE (SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DUMPLING) — ENTENTE AVEC LA CAISSE DESJARDINS DE STE-FOY

CONSIDÉRANT QUE la Ville a vendu à la Société en commandite Dumpling (ciaprès Dumpling) un immeuble désigné comme étant le lot 6 268 618 du cadastre

du Québec, circonscription foncière de Portneuf, par acte de vente notarié daté du 4 avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE conformément à ce contrat de vente, les parties ont prévu une clause résolutoire en cas d'inexécution des obligations de l'acquéreur;

CONSIDÉRANT QUE Dumpling est en défaut d'exécuter ses obligations et que la Ville a intenté un recours contre elle afin d'exercer la clause résolutoire prévue au contrat de vente:

CONSIDÉRANT QU'aux termes de ce contrat de vente, il est prévu, en cas de résolution de la vente suite à l'exercice de la clause résolutoire, que la Ville a l'obligation de rembourser une partie du prix de vente reçu dans les 30 jours de la résolution de la vente;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins de Ste-Foy (Caisse) a publié un préavis de vente sous contrôle de justice le 1^{er} septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Ville et la Caisse souhaitent éviter le dépôt de procédures judiciaires;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5 APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2 ET RÉSOLU :

D'autoriser les procureurs de la Ville, Tremblay Bois Mignault Lemay, à signer un protocole d'entente à intervenir entre la Ville et la Caisse Desjardins de Sainte-Foy lequel comprendra substantiellement les points suivants :

- Dans un contexte où la Ville obtiendrait gain de cause dans recours intenté afin d'obtenir la résolution de la vente intervenue avec Dumpling, la Ville n'obligerait pas Solugaz à quitter les lieux à la suite d'un jugement qui lui serait favorable, et ce jusqu'à ce que la Ville ait revendu le terrain à un tiers;
- Dans cette éventualité, la Ville consentirait également à ce que la Caisse Desjardins de Sainte-Foy continue de percevoir les loyers de Solugaz même après qu'un jugement ait été rendu suite à l'exercice de la clause résolutoire, et ce, jusqu'à la vente du terrain;
- Tel que mentionné aux conclusions des procédures judiciaires entreprises par la Ville, advenant un jugement favorable, les conclusions recherchées par la Ville visent à faire en sorte qu'il soit remis à la Caisse la somme de 1 040 420,58 \$ correspondant au solde du prix de vente devant être remboursé par la Ville qui est détenue en fidéicommis;
- La Ville s'engage à ne pas vendre le terrain repris pour un prix inférieur au solde impayé dû à la Caisse, après déduction du montant énoncé au paragraphe précédent, dont le solde est garanti par son hypothèque conventionnelle de premier rang.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-477

GREFFE — DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE À LA COUR DU QUÉBEC (DIVISION DES PETITES CRÉANCES) — DOSSIER 200-32-706067-203

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3 APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4 ET RÉSOLU :

DE contester la demande déposée devant la Cour du Québec, Division des petites créances (Dossier 200-32-706067-203);

DE donner mandat au directeur du Service des bâtiments, parcs et espaces verts ou son remplaçant de représenter la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures devant la Cour du Québec, Division des petites créances dans cette cause.

2021-478

GREFFE — DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE À LA COUR DU QUÉBEC (DIVISION DES PETITES CRÉANCES) — DOSSIER 200-32-705677-200

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3 APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5 ET RÉSOLU :

DE contester la demande déposée devant la Cour du Québec, Division des petites créances (Dossier 200-32-705677-200);

DE donner mandat au directeur du Service des travaux publics ou son remplaçant de représenter la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures devant la Cour du Québec, division des petites créances dans cette cause.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-479

GREFFE — VENTE DU LOT 6 416 791 — 9429-9864 QUÉBEC INC. — PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC NORD — MODIFICATION DE LA PROMESSE D'ACHAT

CONSIDÉRANT la résolution 2021-171 du 20 avril 2021 qui prévoit notamment l'acceptation de la promesse d'achat datée du 9 avril 2021 pour la vente du lot 6 416 791 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf d'une superficie approximative de cinq mille cinq cent soixante-quinze mètres carrés et neuf dixièmes (5 575,9 m²), soit soixante mille dix-huit pieds carrés et quarante neuf centièmes (60 018,49 pi²) à 9429-9864 Québec inc., au prix de cinq dollars et cinquante cents pieds carrés (5,50 \$/pi2) pour un prix d'achat total de trois cent trente mille cent un dollars et soixante-dix cents (330 101,70 \$);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la promesse d'achat, 9429-9864 Québec inc. a effectué des vérifications environnementales et techniques, lesquelles ont démontré la présence de sols non conformes à l'usage de l'immeuble;

CONSIDÉRANT QUE suivant ces constats, il y a lieu de modifier la promesse d'achat et de consentir à une réduction du prix de vente de 80 064 \$, soit 1,334 \$/pi²;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1 APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4 ET RÉSOLU :

DE modifier la promesse d'achat intervenue entre 9429-9828 Québec inc. et la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures concernant la vente du lot 6 416 791 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec afin que le prix de vente soit de quatre dollars et seize cents et six centième le pied carré (4,166 \$/pi²) pour un prix d'achat total de deux cent cinquante mille trente-sept dollars et trois cents (250 037,03 \$);

DE prolonger le délai de signature de l'acte notarié jusqu'au 31 janvier 2022;

D'autoriser la greffière à signer l'addenda 1 de la promesse d'achat;

QUE toutes les autres conditions indiquées à la promesse d'achat signée entre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et 9429-9864 Québec inc. demeurent inchangées.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-480

GREFFE — RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT POUR LE DÉPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGE (240V) POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

CONSIDÉRANT QUE la Ville a conclu une entente de partenariat pour le déploiement des bornes de recharge (240V) pour véhicules électriques avec Hydro-Québec en vigueur du 18 septembre 2015 au 18 septembre 2020 (ciaprès : « l'entente »);

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite continuer de faire partie du Réseau public de bornes de recharge;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une nouvelle entente entre la Ville et Hydro-Québec pour continuer à offrir le service de bornes de recharge pour les véhicules électriques;

CONSIDÉRANT les factures IC14436 et IC 16443 de AddÉnergie Technologies Inc. pour le service de gestion de bornes pour les années 2019 à 2021 et 2022 à 2024;

CONSIDÉRANT QUE le Service des bâtiments, parcs et espaces verts recommande le paiement de ces factures;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4 APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2 ET RÉSOLU :

D'autoriser la greffière, ou sa remplaçante, à signer l'Entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques avec Hydro-Québec pour une période initiale de cinq (5) ans, à partir de la date de la signature de toutes les parties, avec un renouvellement automatique de cinq (5) années supplémentaires à son échéance, à moins de préavis écrit de non-renouvellement dans les trente (30) jours de son échéance par l'une ou l'autre des parties;

D'autoriser le paiement de la facture numéro IC 14436, datée du 26 juin 2021, d'une somme de 930,00 \$ plus taxes, et de la facture numéro IC 16443, datée du 2 novembre 2021, d'une somme de 1050,00 \$, plus taxes, pour les services de gestion de bornes électriques.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-481

GREFFE — PAIEMENT — INNOVISION + INC. — EXPERTISE ET SOUTIEN TECHNOLOGIQUE — ÉLECTIONS GÉNÉRALES MUNICIPALES 2021

CONSIDÉRANT la résolution 2021-241 du 8 juin 2021 relative à l'octroi d'un contrat à la compagnie Innovision + inc. pour l'expertise et le soutien technologique aux fins de la confection et de la révision de la liste électorale et des autres processus électoraux pour une somme approximative de 32 838 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE les services ont été rendus à 100 %;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service juridique et du greffe de procéder au paiement de la facture n° 22289 à la compagnie Innovision + inc. ;

EN CONSÉQUENCE.

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5 APPUYÉE PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3 ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 22289 d'un montant de 22 486,22 \$, plus taxes, à la compagnie Innovision + inc., pour l'expertise et le soutien technologique aux fins de la confection et de la révision de la liste électorale et des autres processus électoraux;

D'effectuer un virement budgétaire de 24 000 \$ du poste 02-120-10-995 vers le poste 02-120-12-419;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette somme soient puisés sur le poste budgétaire 02-120-12-419.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-482

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE — ENTENTE ENTRE LA VILLE ET L'INSTITUT CANADIEN POUR L'ABONNEMENT AUX BIBLIOTHÈQUES DE LA VILLE DE QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Ville et l'Institut canadien de Québec ont conclu une entente en septembre 2018 afin que les résidents de la Ville puissent avoir accès sans frais à la bibliothèque Roger-Lemelin de Cap-Rouge;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a été renouvelée à deux reprises, soit pour la période du 1^{er} août 2019 au 31 juillet 2020, ainsi que la période du 1^{er} août 2020 au 31 juillet 2021, en donnant également accès à toutes les autres bibliothèques de la Ville de Québec;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler l'entente pour une durée de 12 mois, soit pour la période du 1^{er} août 2021 au 31 juillet 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'Institut canadien de Québec propose l'ajout d'un nouveau service de retour universel des documents à l'entente;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire recommande la conclusion de cette entente;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1 APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2 ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer une entente de 12 mois, soit pour la période du 1^{er} août 2021 au 31 juillet 2022, entre l'Institut Canadien de Québec et la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures relativement à l'accès sans frais des citoyens au réseau des bibliothèques publiques de la Ville de Québec, et selon des conditions substantiellement conformes à celles du projet d'entente joint au sommaire;

DE verser à l'Institut Canadien de Québec la somme de 42 000 \$, plus taxes, selon le calendrier de paiement détaillé dans le projet d'entente joint au sommaire;

QUE les sommes soient puisées sur le poste budgétaire 02-723-10-970.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-483

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE — AIDE FINANCIÈRE — CLUB DE BMX QSA — NOUVEAU PORTILLON DE DÉPART

CONSIDÉRANT QUE le Club BMX QSA (le Club) est un organisme qui œuvre sur le territoire de la Ville:

CONSIDÉRANT QUE le Club ne reçoit pas d'aide financière annuelle;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a une entente jusqu'en 2028 avec le Campus Notre-Dame-de-Foy pour l'utilisation de la piste de BMX par l'ensemble de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le Club doit procéder au remplacement du portillon de départ de la piste;

CONSIDÉRANT QUE le coût approximatif est de 50 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Club BMX QSA compte 200 membres dont cinquante pour cent (50 %) sont des résidents de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le Club BMX QSA compte 200 membres dont cinquante pour cent (50 %) sont des résidents de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3 APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4 ET RÉSOLU :

D'accorder une aide financière représentant 50 % des coûts du projet (sur présentation d'un rapport final à la fin de celui-ci) et ce, jusqu'à concurrence de 25 000 \$;

QUE l'aide financière soit versée lors de la présentation du rapport final du projet de remplacement du portillon de départ;

D'autoriser un virement budgétaire de 25 000 \$ du poste budgétaire 02-120-10-995 vers le poste 02-110-10-970;

QUE les fonds nécessaires soient puisés sur le poste budgétaire 02-110-10-970.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-484

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENTS N^{os} 13 ET 14 — GILLES AUDET EXCAVATION INC. — ENTRETIEN ET RÉPARATION DE PAVAGE POUR LES ANNÉES 2020-2021-2022 — APO-2020-003

CONSIDÉRANT la résolution 2020-139 pour l'adjudication de contrat relatif aux travaux d'entretien et de réparation de pavage 2020-2021-2022, selon l'appel d'offres APO-2020-003;

CONSIDÉRANT la facture 8934, datée du 30 septembre 2021, représentant le décompte progressif n° 13 proposé par l'entrepreneur Gilles Audet Excavations inc. au stade de l'avancement des travaux à cette date;

CONSIDÉRANT la facture 8987, datée du 31 octobre 2021, représentant le décompte progressif n° 14 proposé par l'entrepreneur Gilles Audet Excavations inc. au stade de l'avancement des travaux à cette date;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement des factures 8934 et 8987;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5 APPUYÉE PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4 ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement n° 13 d'un montant de 60 246,16 \$, plus taxes, et le paiement n° 14 d'un montant de 17 518,53 \$, plus taxes à Gilles Audet Excavation inc. pour les travaux d'entretien et de réparation de pavage 2020-2021-2022 à partir des postes budgétaires identifiés au sommaire;

D'autoriser les virements budgétaires suivants :

- 9 433,52 \$ plus taxes, du poste budgétaire 01-234-43-000 vers le poste 02-413-10-529;
- 9 433,54 \$ plus taxes, du poste budgétaire 01-234-45-000 vers le poste 02-415-10-529;
- 14 200,00 \$ plus taxes, du poste budgétaire 02-415-10-411 vers le poste 02-413-10-521.

2021-485

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS — GBI EXPERTS-CONSEILS INC. — EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE ET DE PAVAGE POUR L'ANNÉE 2021 — APO-2020-038

CONSIDÉRANT la résolution 2021-075 du 16 février 2021 relative à l'adjudication de contrat à GBI Experts-Conseils inc. pour un contrat de services professionnels pour la conception de plans et devis et la surveillance des travaux de réfection de voirie et de pavage pour l'année 2021 pour une somme de 178 210,40 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux à plus de 99 % en date du 15 novembre 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement n° 4 de l'entreprise GBI Experts-Conseils inc.;

EN CONSÉQUENCE.

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement n° 4, facture n° 00019869 d'un montant de 14 202,75 \$, plus taxes, à l'entreprise GBI Experts-Conseils inc., pour des services professionnels pour la conception de plans et devis et de surveillance des travaux de réfection de voirie, pavage 2021;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette somme soient puisés sur le projet GTP-I-21-05.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-486

TRAVAUX PUBLICS — APPROBATION DES DÉPENSES — PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE DES PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE) POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021-2022

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre de l'année civile au cours de laquelle le ministre des Transports du Québec les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le Ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le Ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5 APPUYÉE PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4 ET RÉSOLU :

D'approuver les dépenses d'un montant de 23 774,00 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-487

TRAVAUX PUBLICS — REDDITION DE COMPTES 2021 — PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF VÉLOCE III VOLET 3 — ROUTE VERTE — ANNÉE FINANCIÈRE 2021-2022

CONSIDÉRANT la confirmation d'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) Volet 3 pour l'entretien de la Route verte et de ses embranchements, reçue le 1^{er} juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé aux travaux en respectant l'ensemble des conditions énoncées dans les modalités du programme;

CONSIDÉRANT QUE le processus de reddition de comptes prévoit une approbation du rapport de dépenses par le conseil de Ville;

CONSIDÉRANT QUE le montant total des dépenses d'entretien pour l'année 2021 correspond à 22 987,32 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6 APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2 ET RÉSOLU :

D'approuver le rapport de dépenses de l'entretien de la Route verte pour l'année 2021;

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics, ou son remplaçant, à transmettre la reddition de comptes au ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) volet 3.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-488

TRAVAUX PUBLICS — ADJUDICATION D'UN CONTRAT — ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE PHASE 2 — RÉFECTION DU CHEMIN DU ROY ET DU CHEMIN NOTRE-DAME — APO-2021-029

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation n° APO-2021-029 pour des services professionnels pour une étude géotechnique et de caractérisation environnementale du chemin du Roy et du chemin Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QU'une (1) soumission a été reçue dans le cadre de l'appel d'offres APO-2021-029;

CONSIDÉRANT QUE cette soumission est conforme et a été analysée par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE cette soumission a obtenu une note supérieure à 70 points;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5 APPUYÉE PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4 ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat de services professionnels pour une étude géotechnique et de caractérisation environnementale, appel d'offres sur invitation n° APO-2021-029, au soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Englobe, selon le prix unitaire de sa soumission datée du 23 novembre 2021 et dont copie est jointe au sommaire décisionnel, soit une somme de 44 444,58 \$ plus taxes;

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication du contrat soient puisés sur le projet GTP-I-21-05.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-489

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — ENTENTE ENTRE LA VILLE ET LE CPE COURI-COURETTE

CONSIDÉRANT la demande de la coordonnatrice des installations des CPE Couri-Courette pour répondre aux exigences du ministère de la Famille en cas d'évacuation forcée de leurs bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE cette demande implique d'héberger temporairement, dans des bâtiments de la Ville, les enfants et le personnel des installations du CPE Couri-Courette en cas d'évacuation;

CONSIDÉRANT QUE l'une des installations du CPE Couri-Courette est voisine de l'hôtel de ville et que l'autre est voisine de la bibliothèque Alain-Grandbois;

CONSIDÉRANT QU'en cas d'hébergement d'urgence, la supervision des enfants des installations du CPE Couri-Courette sera assurée par le personnel du CPE;

CONSIDÉRANT QUE l'hébergement sera temporaire et de courte durée, le temps que les parents récupèrent leur enfant;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6 APPUYÉE PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1 ET RÉSOLU :

D'autoriser l'hébergement temporaire à l'hôtel de ville et à la bibliothèque Alain-Grandbois des enfants et du personnel du CPE Couri-Courette en cas d'évacuation pour l'année 2022, le tout sans frais.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-490

BÂTIMENT, PARCS ET ESPACES VERTS — RECOMMANDATION DE PAIEMENT N° 16 — RONAM CONSTRUCTION INC. — CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL SECTEUR EST — PROJET BA-B-19-23

CONSIDÉRANT la résolution 2020-072 du 18 février 2020 relative à l'adjudication d'un contrat à Ronam Constructions inc. pour les travaux de construction du Centre communautaire multifonctionnel secteur est pour une somme de 8 750 000,00 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux à 99,20 %;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Les Services EXP inc., qui est la gestionnaire de projet, de procéder au paiement n° 16 de l'entrepreneur Ronam Constructions inc. selon le décompte progressif proposé;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des bâtiments, parcs et espaces verts de procéder au paiement n° 16 de l'entrepreneur Ronam Constructions inc. selon le décompte progressif proposé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5 APPUYÉE PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4 ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement du décompte n° 16, facture n° 2181 d'un montant de 53 750,00 \$, plus taxes, avant la retenue contractuelle de 10 %, à l'entreprise Ronam Constructions inc., pour les travaux de construction au Centre communautaire multifonctionnel secteur est.

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette somme soient puisés sur le projet BA-B-19-23.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-491

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — RECOMMANDATION DE PAIEMENT — CONTRAT D'EXÉCUTION D'UNE ŒUVRE D'ART — CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL SECTEUR EST

CONSIDÉRANT le projet de construction du Centre communautaire multifonctionnel secteur est (CCMSE);

CONSIDÉRANT l'octroi d'une aide financière de 3 250 000 \$ par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du Programme réfection et construction des infrastructures municipale (RÉCIM) pour la construction du Centre communautaire multifonctionnel secteur est;

CONSIDÉRANT QUE l'entente signée pour l'obtention de l'aide financière reçue du Programme réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) exige une correspondance du ministère de la Culture et des Communications attestant que le projet est assujetti ou non à la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics;

CONSIDÉRANT QUE la construction du CCMSE est assujettie à la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics;

CONSIDÉRANT la résolution 2021-192 octroyant le contrat pour l'exécution de l'œuvre d'art du CCMSE à l'artiste Marie-Claude Hains pour montant total de 68 619,27 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT la facture 0173, datée du 12 novembre 2021, de l'artiste Marie-Claude Hains pour le 3^e versement prévu au contrat, au montant de 20 585,78 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le rapport de l'étape 2 en date du 15 novembre 2021 démontrant l'avancement des travaux;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte responsable du projet, M. André Roy, de procéder au 3^e paiement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4 APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3 ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture 0173 au montant de 20 585,78 \$ plus taxes, à l'artiste Marie-Claude Hains;

QUE les fonds nécessaires au paiement de la facture soient puisés sur le poste budgétaire 02-729-10-690.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-492

URBANISME — CPTAQ — 4260, CHEMIN NOTRE-DAME — LA CITÉ-AGRICOLE INC.

CONSIDÉRANT les critères de décision prévus à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT la conformité de la demande aux dispositions du *Règlement de zonage nº 480-85* et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire et que la localisation de la salle de réception projetée à même le bâtiment principal existant a été rendue réputée conforme avec la résolution 2021-360 accordant deux (2) dérogations mineures pour la localisation de la salle et exigeant le respect de certaines conditions;

CONSIDÉRANT qu'il existe des espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande d'une salle de réception comme usage principal;

CONSIDÉRANT le cadre particulier et unique de la présente demande à savoir que la salle de réception est un usage complémentaire à l'usage principal et que cet usage une composante du projet de La Cité Agricole;

CONSIDÉRANT ce cadre particulier, il n'y a pas d'espace approprié disponible ailleurs sur le territoire et hors de la zone agricole qui pourrait satisfaire cette demande et répondre au projet de La Cité Agricole;

EN CONSÉQUENCE.

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5 APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2 ET RÉSOLU :

D'appuyer la demande d'autorisation déposée par La Cité Agricole inc. à la Commission de protection du territoire agricole du Québec visant l'ajout d'une salle de réception à l'intérieur du bâtiment principal existant en tant qu'usage complémentaire à l'usage principal sur une partie correspondant à 0,03604 ha (bâtiment principal existant) des lots 3 056 083 et 3 056 084 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf;

Les conditions prévues à la résolution 2021-360 doivent être respectées, à savoir :

- L'occupation de la salle de réception est limitée à un maximum de 80 clients;
- Aucune occupation de la salle de réception par des clients ne devra être tolérée entre 23 heures et 7 heures du matin;
- Aucune réception ou activités connexes à une réception ne devront être tenues à l'extérieur du bâtiment principal, que ce soit dehors, sous un chapiteau ou autre;
- Seulement les cases de stationnement situées en cours arrière et latérale droite pourront être utilisées pour les activités liées à l'utilisation de la salle de réception;
- Les dispositions relatives aux nuisances sonores du Règlement n° REGVSAD-2014-429 relatif à la paix et au bon ordre, aux nuisances et à la salubrité visant le bien-être général devront être respectées de même que la Note d'instruction 98-01 Traitement des plaintes sur le bruit et les exigences aux entreprises qui le génèrent du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
- Le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r. 35.2) ainsi que le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22) devront être respectés.

2021-493

URBANISME — PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE — 60, RUE D'ANVERS — SOCIÉTÉ EN COMMANDITE IMMOCA INDUSTRIEL

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5 APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2 ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 60, rue d'Anvers, connu et désigné comme étant le lot 2 814 764, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'agrandissement de l'aire de stationnement en cour arrière selon le plan de génie civil, gestion pluviale et plantation d'arbres par Olivier Bibeault-Pinard, ingénieur, N° de projet 17-066, daté du 1^{er} décembre 2021 et sous respect qu'une plantation en alternance d'arbres à feuillage caduc et persistant soit ajoutée vis-à-vis le secteur visé par les travaux sur le haut de la butte (côtés latéral et arrière). Les arbres doivent être plantés à 6 m centre/centre et avoir un calibre minimal de 50 mm DHP pour les arbres à feuillage caduc ou 2 m de hauteur pour les arbres à feuillage persistant.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-494

URBANISME — PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE — 89, RUE DE HAMBOURG — BLANCHET MULTI CONCEPT INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6 APPUYÉE PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4 ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 89, rue de Hambourg, connu et désigné comme étant le lot 3 882 782, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant à remplacer l'enseigne sur la façade avant selon le plan par Lettrage Signature, projet 6514 daté du 13 octobre 2021.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-495

URBANISME — PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE — 165, RUE DES GRANDS-LACS — 6082467 CANADA INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2 APPUYÉ PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4 ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 165, rue des Grands-Lacs (projeté), connu et désigné comme étant le lot 6 119 566, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction d'un bâtiment principal de 11 350 m² incluant 4 locaux de plus ou moins 2840 m² chacun destinés à la location ainsi que l'aménagement du terrain selon les documents suivants :

- Plan projet d'implantation par Nicolas Morel, arpenteur-géomètre, minute 1460, version 2, daté du 22 novembre 2021;
- Plan d'architecture et aménagement du terrain par Jérôme Ratté, architecte, N° de projet C-2118, révision 4, daté du 10 novembre 2021.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-496

URBANISME — PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE — 110, RUE DE SINGAPOUR — QUALITÉ CONSTRUCTION (CDN) LTÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5 APPUYÉE PAR : Eric Fiset, conseiller, district numéro 1 ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 110, rue de Singapour, connu et désigné comme étant le lot 6 387 415, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant à installer deux enseignes sur la façade avant du bâtiment selon le plan des deux enseignes par Posimage, N° de projet NS-2021-522-01, révision 3, daté du 18 octobre 2021.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

2021-497

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU *RÈGLEMENT Nº 2021-670 MODIFIANT LE RÈGLEMENT Nº 2008-134 VISANT LA CRÉATION D'UN FONDS DE ROULEMENT*

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le Règlement n° 2021-670 modifiant le Règlement n° 2008-134 visant la création d'un fonds de roulement.

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

2021-498

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2021-663 POUR L'UTILISATION DE LA VOIE PUBLIQUE POUR LA TENUE D'ÉVÉNEMENTS

CONSIDÉRANT QU'une copie du Règlement n° 2021-663 pour l'utilisation de la voie publique pour la tenue d'événements a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le Règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Tardif, conseillère, district numéro 6 APPUYÉE PAR : Martin Maranda, conseiller, district numéro 4 ET RÉSOLU :

DE renoncer à la lecture du Règlement n° 2021-663 pour l'utilisation de la voie publique pour la tenue d'événements;

D'adopter le Règlement n° 2021-663 pour l'utilisation de la voie publique pour la tenue d'événements.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-499

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2021-669 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2021-665 SUR LES LIMITES DE VITESSE APPLICABLE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE

CONSIDÉRANT QU'une copie du Règlement n° 2021-669 modifiant le Règlement n° 2021-665 sur les limites de vitesse applicable sur le territoire de la ville a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le Règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3 APPUYÉ PAR : Chantal Brochu, conseillère, district numéro 5 ET RÉSOLU :

DE renoncer à la lecture du Règlement n° 2021-669 modifiant le Règlement n° 2021-665 sur les limites de vitesse applicable sur le territoire de la ville;

D'adopter le Règlement n° 2021-669 modifiant le Règlement n° 2021-665 sur les limites de vitesse applicable sur le territoire de la ville.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sylvain Juneau, maire

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 21 h 33.